



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal **7 et 8 /2026**

Le lundi 2 mars 2026 à 20 h 00 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.

Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

DELIBERATION 7/2026

1. Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Sabine JENNI comme secrétaire de séance.

DELIBERATION 8/2026

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2026.

Le procès-verbal des délibérations du 19 janvier 2026 a été transmis à tous les membres.
Il est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme.
A Wolschwiller le 9 mars 2026.
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
**MAIRIE DE
WOLSCHWILLER**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 068-216803809-20260302-DELIB_9_2026-DE

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal 9 /2026

Le lundi 2 mars 2026 à 20 h 00 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.

Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

3. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU 2025)

M. le Maire expose

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal défini comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
*011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 900,00	182 429,88
*012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 500,00	66 811,43
*65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	139 500,00	109 786,97
*66	CHARGES FINANCIERES	9 000,00	8 838,51
673 / 67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		
681 / 042	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	7 241,00	7 167,51
681 / 68	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	2 000,00	2 000,00
*014	ATTENUATION DE PRODUITS	41 000,00	40 389,00
*23	Virement section d'Investissement	148 203,50	
		642 344,50	417 423,30

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
002 / 002	Résultat de fonctionnement reporté 2024	132 276,50	132 276,50
*070	PRODUITS SERVICES / VENTES / DOMAINE	182 700,00	183 437,09
73211 / 73	Attribution de compensation	21 000,00	41 887,92
731*	FISCALITE LOCALE	210 000,00	201 645,00
*74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	73 168,00	84 432,26
*75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 200,00	20 609,00
*013	ATTENUATION DE CHARGES		29,31
*7621	Produits financiers		4,13
		642 344,50	664 321,21
	SOLDES	-	246 897,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
Chapitres	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	299 189,82	226 739,47	765,60
*001	Déficit d'investissement reporté	99 210,32	99 210,32	
*020	Dépenses imprévues	-		
1641	Remboursement capital emprunts	33 000,00	32 627,85	
165	Remboursement cautions loyers logements communaux	1 000,00	400,00	
203	Frais d'études, de recherche et de développement	18 424,50		
204182	Participation prêt syndicat scolaire S.I.P.S.B.I.	6 500,00	6 426,51	
CH 21	Immobilisations corporelles	141 055,00	88 074,79	765,60
2117	Acquisition parcelle forestière	5 200,00	3 792,21	
212	Agencement de terrains (plantations)	2 000,00		
2131	Batiments publics	71 855,00	63 721,78	
2151	Réseaux de voirie	34 770,00	6 546,00	
2152	Installations de voirie (portiques entrées du village)	4 100,00		
2181	Installations de voirie (portiques entrées du village)	6 630,00	10 699,20	
21538	Autres réseaux (fibre)	1 500,00		
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (poteaux d'incendie)	15 000,00		
2188	Achat matériel (bacs à sel et chauffe eau salle communale)		3 315,60	765,60
Chapitres	RECETTES D'INVESTISSEMENT	299 189,82	154 812,74	-
1068	Affectation résultats	89 045,32	89 045,32	
*021	Virement de la section de fonctionnement	148 203,50		
10222	Fonds de compensation TVA	14 000,00	15 692,31	
10226	Taxe d'aménagement		2 097,19	
1323	Subvention de la CEA	34 700,00	34 704,00	
1328	Créance association foncière	6 000,00	6 106,41	
28041513	Amortissements participations versees fibre	741,00	741,00	
2804182	Amortissements participations syndicat scolaire	6 500,00	6 426,51	
	SOLDES	-	71 926,73	- 765,60

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L2121-31 relatif au compte administratif et au compte de gestion,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, notamment son article 9 modifié par l'article 48 du décret 92- 125 du 6 février 1992,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu le CFU 2025 du budget principal présenté par M. le Maire

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Jean-Pierre LEY, Premier adjoint, pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors de la présence de M. le Maire,
ADOpte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025.

Pour extrait certifié conforme.
 A Wolschwiller le 9 mars 2026.
 Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
**MAIRIE DE
WOLSCHWILLER**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 088-218803808-20260302-DELIB_10_2026-DE

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal 10 /2026

Le lundi 2 mars 2026 à 20 h 00 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.

Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

4. Affectation du résultat de l'exercice 2025

Vu les résultats de l'exercice 2025

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes 2025	532 044.71	Recettes 2025	154 812.74
Excédent 2024 reporté	132 276.50	Déficit 2024 reporté	99 210.32
Dépenses 2025	417 423.30	Dépenses 2025	127 529.15
EXCEDENT	246 897.91	DEFICIT	71 926.73
RAR 2025		DEPENSES	765.60
		Besoin de financement	72 692.33

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter 72 692.33 €, en section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser en dépenses 2025.

Sur proposition du Maire les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- **d'affecter 72 692.33 € en section d'investissement compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" afin de couvrir le déficit d'investissement de 2025**
- **d'inscrire 71 926.73 € en section d'investissement compte 001 "déficit d'investissement 2025 reporté"**
- **de reporter 174 205.58 € en section de fonctionnement compte 002 « résultat de fonctionnement 2025 reporté »**

Pour extrait certifié conforme.

A Wolschwiller le 9 mars 2026.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal 11 /2026

Le lundi 2 mars 2026 à 20 h 00 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.

Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

5. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus et des crédits alloués à la formation des élus locaux.

5.1. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus.

Monsieur le Maire énonce que conformément à l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Le Maire précise

➤ que « Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites », selon le Code général des collectivités territoriales (CGCT), mais qu'elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.

➤ que selon la circulaire du 15 avril 1992, l'indemnité de fonction « ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque ». Elle est soumise à la CSG (contribution sociale généralisée), à la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) à une cotisation de retraite obligatoire (Ircantec) et éventuellement à une cotisation de retraite complémentaire. Elle est imposable suivant les règles applicables aux traitements et salaires et depuis la loi de financement de la sécurité sociale, soumise à des cotisations sociales obligatoires au-dessus d'un certain seuil.

➤ que pour une plus grande transparence les articles 92 et 93 de la loi Engagement et proximité prévoient que des tableaux récapitulant les indemnités des élus soient publiés chaque année en annexe du budget. Ces tableaux doivent faire mention, des indemnités de fonction, des indemnités perçues au titre des mandats et fonctions exercés dans les syndicats ou sociétés mixtes.

Les montants indiqués dans le tableau des indemnités versées en 2025 sont exprimés en euros et en brut.

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant dans un syndicat
	Indemnités de fonction perçues (brut)	Remboursements de frais (km, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	
Mr Sylvain GABRIEL, Maire	12 578,16	Néant	Néant	Néant
Mr Jean-Pierre LEY, adjoint	3255,48	Néant	Néant	Néant
Mme BRINGIA Mariette, adjointe	3255,48	Néant	Néant	Néant
Mr Jean-François JENNY, adjoint	3255,48	Néant	Néant	Néant

Pour extrait certifié conforme.

A Wolschwiller le 9 mars 2026.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
**MAIRIE DE
WOLSCHWILLER**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 068-216803809-20260302-DELIB_12_2026-DE

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal 12 /2026

Le lundi 2 mars 2026 à 20 h 00 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

5. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus et des crédits alloués à la formation des élus locaux.

5.2. Présentation des crédits alloués à la formation des élus.

Monsieur le Maire informe les conseillers,

- que, d'une part, les élus bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF) qui doit permettre à chaque élu individuellement d'améliorer ses compétences liées au mandat et/ou son employabilité future. Ce DIF est ouvert à tous les élus, qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction : ils accumulent ainsi 20 heures de droit à formation par année de mandat.
- que, d'autre part, selon l'article L. 2123-12 du CGCT, tout élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions et lui permettant de mieux exercer son mandat.

Puis il donne connaissance des crédits inscrits et réalisés en 2025 :

- 1000 € ont été votés au budget 2025,
- 223 € ont été versés en 2025 à la Caisse de Dépôt et Consignation au titre de la cotisation DIFE (droit individuel à la formation des élus locaux)

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, prennent acte

et décident, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire d'inscrire au budget 2026, compte 65315 « formation des élus » le montant de 1 000 €.

Pour extrait certifié conforme.
A Wolschwiller le 9 mars 2026.
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal 13 /2026

Le lundi 2 mars 2026 à 20 h 00 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.

Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

6. Fixation des Taux d'impositions 2026

Monsieur le Maire

informe les conseillers,

- Que l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, des produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales 2026 ne seront communiqués par le service de fiscalité locale de la DDFIP que courant du mois de mars mais que les taux peuvent être votés avant la réception de cet état.
- Que le coefficient de revalorisation de la valeur locative concernant les locaux d'habitation, les locaux industriels et les propriétés non bâties est fixé à 1,008 soit + 0,8%.

propose de ne pas augmenter les taux cette année,

Vu les explications du Maire,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de pas augmenter les taux

FIXE les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.35 %
- taxe d'habitation : 15,20 %

CHARGE M. le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de compléter et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme.

A Wolschwiller le 9 mars 2026.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
**MAIRIE DE
WOLSCHWILLER**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 058-216803809-20260302-DELIB_14_2026-DE

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal 14 /2026

Le lundi 2 mars 2026 à 20 h 00 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.

Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

7. Vote des subventions 2026

Les conseillers examinent les subventions votées et versées en 2025 et les propositions de subventions pour 2026.

Après débat, les conseillers, à l'unanimité, votent

les subventions suivantes et décident de conditionner le versement de ces dernières, en ce qui concerne les associations du village :

- par l'organisation, durant l'année, d'au moins une manifestation ouverte au public (repas associatif, etc),
- et/ou par la réalisation, durant l'année, d'activités au sein du village.

Associations du village	Subventions votées 2025	Subventions versées 2025	Subventions 2026
Conseil de fabrique de l'église	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association de gestion de la salle	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Otingue (insertion encars dans calendrier pompiers)	216,00 €	216,00 €	- €
MJC Wolschwiller	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Les amis du Pfaffenbach	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association St Maurice II	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Fasnachtsverein Wolschwiller	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Club des Pensées	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association FasnachtsNarra	100,00 €		100,00 €
Association Wolschwillerwagels	100,00 €		100,00 €
Association arts-martiaux	100,00 €		100,00 €
Autras associations			
Club aux loisirs de Fislis	100,00 €	100,00 €	100,00 €
APALIB	150,00 €	150,00 €	150,00 €
APAMAB	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Banque alimentaire	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Caritas Ferrette			150,00 €
Association mieux vivre à St Morand	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association amis des personnes âgées Luppach	100,00 €	100,00 €	100,00 €
UNC secteur Ferrette	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Le Souvenir Français de l'arrondissement d'Altkirch	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Le Club Vosgien Jura Alsacien - Ferrette	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Prévention routière	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Arboriculteurs et bouilleurs de cru	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Participation sorties scolaires (par enfant)	50,00 €	50,00 €	50,00 €
TOTAUX	2 626,00 €	2 326,00 €	2 580,00 €

Pour extrait certifié conforme.

A Wolschwiller le 9 mars 2026.

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

